



## ***Déclaration préalable générale***

***au CTPC du 26 mai 2010***

***Monsieur le Président,***

Nous sommes réunis, ce jour, veille d'une grande journée d'action interprofessionnelle sur l'emploi et l'avenir des retraites.

La politique gouvernementale est en cause et combattue par la CFDT :

- Politique sur l'emploi :
  - nocive pour l'exercice de nos missions dans le cadre d'une administration socialement utile ;
  - nocive pour la vie des douaniers, victimes de toujours plus de stress au travail ;
- Politique de management du dossier retraites, où le gouvernement joue au chat et à la souris avec les partenaires sociaux. Après avoir lancé des « ballons-sondes » le mois dernier, les ministres auditionnent les organisations syndicales sans qu'aucun débat ne puisse voir le jour. Ce n'est pas en nous « passant à la question » que ce dossier pourra avancer dans l'intérêt de tous.

Ainsi est en cause également la méthode de gouvernance des ministres qui pour l'heure se sont installés derrière leurs maroquins depuis plusieurs semaines, en recevant les syndicats de la DGFIP et en annonçant une rencontre avec les fédérations le 21 juin prochain...

Curieuse pratique qui a conduit toutes les organisations syndicales douanières à leur demander de nous traiter à parité et de nous recevoir urgemment.

Nous leur avons adressé un courrier à cet effet le 20 mai dernier.

- Politique qui vous conduit à vous comporter en Directeur Général servile, aux marges de manœuvres restreintes.

Nous aurions pu, devant ce constat réaliste, vous mettre la pression en refusant de participer à cette séance et ainsi nous revoir à une autre occasion, au pis ne pas nous revoir du tout, comme en décembre dernier.

Nous préférons, ce jour, étant donné l'importance des sujets pour les personnels (Masse, mutations, aériens), jouer la carte de l'échange que nous appelons de nos vœux constructif.

En effet, il est des sujets où vous avez des marges de manœuvre, parce que « non budgétaires ».

Nous vous mettons donc au défi d'avancer en séance sur ces sujets.

En outre, à ce stade, nous souhaitons vous voir répondre à deux légitimes interrogations des personnels :

- confirmez-vous définitivement la mise en application de la réforme du B (NES) au 1<sup>er</sup> septembre 2010, comme cela a été dit précédemment par vos responsables ?
- pouvez-vous nous donner des indications sur l'évolution du problème lié à la bonification retraite, à savoir la barrière des 58 ans ?

Nous aurons l'occasion de nous exprimer par d'autres déclarations liminaires lors de l'examen des points de l'ordre du jour.

***Paris, le 26 mai 2010.***